



## Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 Juillet 2010

Mairie de Morey-Saint-Denis – 03.80.34.32.77 – [mairie-morey@wanadoo.fr](mailto:mairie-morey@wanadoo.fr)

### APPEL D'OFFRES MAÎTRISE D'OEUVRE TRAVAUX EGLISE

La commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 23 juillet 2010 et a examiné les offres reçues pour la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration de l'église, tranche C. Deux candidats ont été retenus pour la qualité de leurs références en matière de restauration d'église. Ces cabinets d'architecture sont contactés pour des renseignements complémentaires sur le planning d'exécution et le montant des honoraires, afin que la commission finalise son choix.

### CONTENTIEUX ZAC

Le Tribunal Administratif de Dijon a porté en jugement le dossier relatif à la ZAC, le 1<sup>er</sup> juillet 2010. L'avocat nous informe que les conclusions semblent favorables. La réponse sera communiquée dès clôture des délibérés, soit dans le délai de trois semaines à un mois.

### FORET PEDAGOGIQUE

Le Conseil Municipal est favorable à la mise à disposition d'une parcelle de terrain au lieudit « Pâquier des Chênes » pour la création d'une forêt pédagogique. L'association « Forestiers du Monde » sise à Dijon gère le coté administratif du projet. Le but étant de faire participer les enfants des écoles à la plantation des arbres avec l'encadrement des enseignants et la participation des habitants volontaires. La zone étant incluse dans un territoire de chasse, il faudra en conséquence délimiter une zone de non chasse.

### ROND-POINT RD 974

Le dossier relatif au rond point de la RD 974 est toujours au bureau d'étude pour un remaniement moins coûteux de l'accessibilité handicapés. Il reste l'acquisition des terrains Corbet pour lesquels des négociations seront entreprises.

### HORLOGES ASTRONOMIQUES

Le Conseil Municipal réfléchit à la mise en place d'horloges astronomiques sur l'éclairage public (hors zones sécuritaires) afin de réaliser des économies d'énergie tout en sauvegardant le confort et la sécurité des habitants. Une étude financière est présentée. Le coût des horloges est subventionné à 60% par le SICECO et l'amortissement est d'autant plus rapide que les coupures sont importantes. Le Conseil Municipal décide de prendre l'avis de la population avant de faire son choix.

### MODIFICATION STATUTS SICECO

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les nouveaux statuts du SI CE CO ont été adoptés par le comité syndical lors de sa séance du 16 janvier 2008 et qu'ils sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Lors de sa séance du 2 décembre 2009, le Président du SI CE CO avait annoncé que le syndicat, vu son domaine d'activités et les enjeux représentés, devait être acteur pour le déploiement du très haut débit. En conséquence, le comité syndical a décidé d'adjoindre les communications électroniques à ses activités lors de l'assemblée générale du 3 juin 2010.

M. le Maire présente aux conseillers la délibération du comité syndical détaillant les modifications des statuts proposées, portant à la fois sur l'habilitation « communications électroniques » et sur un déplacement de la rubrique « utilisation rationnelle de l'énergie ». Il précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SI CE CO de se prononcer sur ces modifications selon la règle de la majorité qualifiée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu les statuts du SI CE CO,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération annexée du comité du 3 juin 2010,

approuve les statuts modifiés tels qu'ils ont été adoptés par l'assemblée générale du comité du SI CE CO en date du 3 juin 2010,

autorise M. le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

### RENFORCEMENT ELECTRIQUE DU POSTE PAQUIER

Le SI CE CO informe le Conseil Municipal des travaux de renforcement électrique sur le poste du Pâquier, Chemin des Petites Rues, qui seront entrepris début octobre 2010 et pour lesquels le Conseil Général de Côte d'Or a participé à hauteur de 19 500€ pour un coût total de 30 000€.

Recommandation est faite de signaler immédiatement des chutes de tension récurrentes de l'électricité, au moyen d'une lettre auprès de votre fournisseur d'électricité et auprès de la mairie qui transmettra au SI CE CO.

### TRAVAUX VOIRIE 2010

Le Conseil Municipal est en attente de devis concernant les réfections de la voirie incluses dans l'ATESAT et la réfection de chemins ruraux.

### DEMANDE D'ACHAT PARCELLES

Le Conseil Municipal examine la demande de M. Samuel LENOIR relative à l'acquisition des parcelles A89, A90 et A91, lieudit « Rue de Vergy », d'une superficie totale de 2ha 81a 15ca, qui jouxtent ses propriétés.

Après vote à main levée, le Conseil Municipal se prononce favorable à la vente de ces parcelles à Samuel LENOIR par 9 voix pour et une abstention. Une estimation de la valeur des parcelles sera demandée au service des Domaines pour fixer le prix au m<sup>2</sup>.

### **CIRCULATION SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE 25H**

Le Conseil Municipal approuve la délibération du Conseil Municipal de Saint Philibert qui demande au Conseil Général de Côte d'Or de prendre un arrêté d'interdiction aux poids lourds de plus de 3,5 tonnes de circuler sur la RD25h (sauf pour les engins agricoles) entre Saint Philibert et Gilly les Cîteaux.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Communication des résultats conformes des analyses d'eau
- Les faits divers de la gendarmerie de Gevrey Chambertin
- Recommandation de passer à la T.N.T. (Télévision numérique terrestre) dès le 27 juillet 2010, sans attendre novembre, en raison de perturbations prévisibles
- Débriefing du 14 juillet et félicitations du maire sur le rôle des conseillers. Le feu d'artifice et la photo sont reportés au dimanche 5 septembre 2010.
- Rappel: des lots de bois à couper dans la Combe de Chambolle, à 5€ le stère, courant novembre 2010, renseignements mairie
- Festival musical des Grands Crus de Bourgogne du 17/09 au 03/10
- Réunion voirie: lundi 6 septembre 2010, 19h

Prochain Conseil : le 08/09/2010, à 19h, en séance publique.